

Le pouvoir politique face à la génétique

Janine Chanteur

Professeur émérite de philosophie, Sorbonne, Paris-IV

Quelles que soient les exigences de l'éthique – le professeur Kahn vient de les rappeler – devant les applications de la recherche scientifique de pointe, c'est en définitive le pouvoir politique qui autorise ou qui refuse l'utilisation des découvertes et qui fixe les conditions précises de leur éventuelle exploitation.

Or si le politique se trouve, d'une façon générale, dans une situation complexe face aux avancées scientifiques et techniques, il l'est particulièrement face à la génétique. Celle-ci touche en effet aux sources les plus intimes de la vie et à son avenir : elle peut permettre de le manipuler de façon heureuse ou désastreuse, à la fois pour la santé et pour la dignité des personnes humaines.

Mais aussi, bien qu'elle soit désormais une science prédictive, elle ne connaît pas encore la nature ni l'ampleur des conséquences qu'auront les usages pratiques que l'on pourrait faire d'elle, même en toute innocence. Le politique a pour mission de veiller, par la législation et les moyens de la faire respecter, au maintien et aux progrès de la société dont il est responsable et aux relations que cette dernière entretient avec les autres États.

En un temps où la Terre et tous les vivants qui s'y trouvent actuellement, mais aussi ceux de l'avenir, sont concernés par les décisions et les actes de chacun, comment un État, en l'occurrence la France et l'union de plusieurs États, l'Union européenne, peuvent-ils espérer édicter des lois qui dynamiseraient la recherche génétique et ses applications, tout en sauvegardant les valeurs qui caractérisent la vie proprement humaine ?

D'abord, ne pas nuire, certes, selon l'antique formule, mais aussi chercher à connaître pour améliorer, voire guérir, face à la spécificité de la génétique, dont les progrès, avant toute utilisation en thérapie ou dans la consommation, peuvent déjà, au stade de la recherche, être à l'origine de conséquences irréversibles. La réponse est hésitante. Elle s'éclaire en considérant :

– d'une part, dans quelle situation le politique se trouve par rapport à la génétique,
– d'autre part, si, en fonction de cette situation, le politique peut avoir recours à des normes suffisamment fiables qui lui permettraient d'agir à bon escient.

Quelle est donc la situation du pouvoir politique face à la génétique ?

De façon classique, le politique, quel que soit le régime envisagé, est défini par trois rapports qui lui sont inhérents.

- Le premier s'inscrit dans la relation entre gouvernants et gouvernés. Il consiste en un rapport de commandement et d'obéissance. Dans les régimes démocratiques, comme sont les nôtres, ce rapport est quasi consensuel parce qu'il est fondé, au moins idéalement, sur un contrat tacite. Or nous assistons de plus en plus à l'effritement de ce rapport, remplacé qu'il est par les revendications légales ou illégales des groupes et par la toute-puissance de l'opinion. Celle-ci est, en grande partie, formée ou déformée par les médias. S'agissant de génétique, comme d'ailleurs c'est le cas du nucléaire, l'opinion ne connaît pas grand-chose. Elle réagit de façon beaucoup plus émotionnelle qu'éclairée, passant de l'enthousiasme à la méfiance sans plus de raison. Nous voulons tous la santé et le bien-être pour nous-mêmes et pour les nôtres, voire pour les autres quand nous sortons de notre individualisme. Nous appelons alors à grands cris les progrès de la génétique. En revanche, nous redoutons les moyens de ces progrès et le chercheur n'est pas loin d'être assimilé à l'apprenti-sorcier, surtout quand les tribuns descendent dans la rue ou dans les champs et se livrent à des discours et à des actes qui, en dépit de leur illégalité, ne leur valent pas beaucoup d'ennuis. De plus, en la matière, les responsables politiques, s'ils sont tributaires – élections obligent – d'une opinion ignorante, ne sont, en général, guère plus savants qu'elle. Le ministre de la Santé lui-même n'est pas nécessairement médecin, encore moins généticien. C'est dans cette situation paradoxale que doivent être proposées et votées des lois qui engagent la vie humaine physiquement et moralement.

- Le deuxième rapport inhérent à politique concerne, au sein d'une société donnée, la distinction entre le privé et le public. Ainsi est assurée une marge de liberté de penser et d'agir en dehors de l'ingérence de la loi : choix d'un partenaire, statut éventuel de parents, exercice d'un métier, etc. Comment la connaissance du génome individuel interviendra-t-elle légalement dans ce qui était jusqu'à présent strictement privé ? La loi, qui n'existe pas aujourd'hui, sinon sous forme de projet, peut devenir demain une réalité ; bienfaitrice, néfaste, à nuancer ? On ne sait pas. Il faut y penser car elle peut supprimer des libertés, sans même avoir conscience de cette suppression, et l'intérêt public n'est pas toujours indépendant des intérêts privés. Songeons, entre autres, à l'identification des personnes à partir de leur individualité biologique, au diagnostic biologique de filiation, au pronostic génétique de santé...

- Quant au troisième rapport, inhérent lui aussi à la nature du politique, il va peut-être surprendre ceux qui n'ont pas l'habitude de la philosophie politique. C'est celui de l'ami et de l'ennemi, que l'on reconnaît dès que l'on renonce à l'angélisme. Le politique s'affronte toujours, à l'intérieur comme à l'extérieur, à un ennemi. C'est le titre consacré par l'usage en philosophie politique, que l'ennemi soit militaire, économique ou idéologique ; qu'il s'agisse d'un dirigeant, d'un groupe ou d'un État. La guerre n'éclate pas nécessairement ; elle est latente et l'on sait comme elle peut s'allumer de façon inattendue.

Or, la génétique comporte une discipline très importante : la génétique des populations. En tant que telle, c'est une connaissance utile d'un point de vue médical, puisqu'elle permet, pour certaines maladies, d'identifier et donc, en principe, d'aider les groupes à risque ; elle n'apporte aucune information concernant tel ou tel individu du groupe, dont le génome peut ne pas comporter le(s) gène(s) à risque. Elle ne renseigne strictement que sur les groupes.

On imagine cependant aisément quel usage, en cas de tension nationale ou internationale, le politique pourrait faire, même en démocratie, de ces connaissances. Car il ne faut jamais oublier que le racisme, que rien ne justifie pourtant d'un point de vue génétique, constitue une dérive toujours possible. Désigner un ennemi, à savoir le bouc émissaire, à partir de données interprétées idéologiquement constitue un risque, d'autant plus inquiétant que c'est un moyen – qui a fait ses preuves – de rassembler en un tout actif ceux qui ne s'intéressaient pas au groupe dominant. C'est même, hélas, le moyen le plus simple, car il s'adresse à une des tendances les plus redoutables dans l'individu : la passion de se croire supérieur à un autre. Et la passion s'amplifie lorsqu'elle devient une passion de masse. À l'opposé, d'ailleurs, les idéologies antispécistes contiennent en germe la négation de la spécificité humaine, avec toutes les dérives qui en découlent.

Ainsi, face à la génétique, le politique se retrouve soit impuissant à légiférer alors qu'il doit le faire, soit tenté par un eugénisme et une sélection qui ne disent pas leur nom, en confondant la sphère du privé et celle du public, soit menacé de succomber en cas de péril à l'ignominie que serait la reconnaissance de l'ennemi à partir du racisme et de la ségrégation, et tout cela par le fait d'une approche ou d'une utilisation désastreuse d'une science dont la raison d'être est de savoir et de sauver.

Quel recours peut-on envisager ?

Le politique aux prises avec la génétique peut-il compter sur l'éthique ?

Une nouvelle difficulté surgit, qui n'est pas près d'être levée. En effet, il n'y a plus une morale, il y a des éthiques. Le statut si discuté de l'embryon en témoigne : peut-on utiliser ce dernier comme une chose pour permettre à la recherche de progresser ? Le but thérapeutique légitime-t-il sa reproduction, son clonage ? Puisque cela se fait déjà ailleurs, les chercheurs français doivent-ils se laisser distancer par ceux qui n'hésitent pas à utiliser ce qu'il faut bien appeler la loi du plus fort ? Ce n'est qu'un exemple, mais il en existe de nombreux autres.

En l'absence d'une morale qui s'imposerait dans son universalité, le politique est bien mal préparé à affronter les problèmes les plus importants posés par la science contemporaine, même ceux – et c'est un comble ! – qui naissent de nos succès les plus brillants et comportent le plus d'espoir pour la santé et pour le bien-être de chacun de nous.

Sur le plan historique, chaque fois qu'un homme politique a voulu gouverner en déduisant son action de la morale, comme dans les théocraties par exemple (il en

existe d'autres), il a usé du pouvoir en tyran, en dictateur ou en illuminé. Mais, à l'inverse, chaque fois que les responsables ne se sont pas préoccupés de morale, leur politique a abouti à des résultats tout aussi sinistres. On peut alors se demander comment définir le devoir du politique.

Séparer, en démocratie, les instances politiques des citoyens en qui réside, à la base, le pouvoir de légiférer, constituerait une lourde erreur. Chacun de nous a la responsabilité des lois qui sont adoptées par le Parlement, et pas seulement en votant. Voter est le dernier acte d'une prise de conscience qui exige plusieurs interrogations.

- Une première interrogation est : que faisons-nous de l'homme, c'est-à-dire de nous-mêmes ? Acceptons-nous de le traiter comme une chose ? Le brevetage du génome – le professeur Kahn y faisait allusion –, par exemple, va indiscutablement dans ce sens. Tous les problèmes que nous pose la génétique appellent notre réflexion à tous, savants ou ignorants, sur le sort réservé à l'homme universellement par les pratiques qu'induisent ou que peuvent induire les sciences contemporaines. Nous avons le devoir de chercher à comprendre ce qu'elles impliquent, du point de vue du respect que nous devons à nous-mêmes et aux autres. Concrètement, cela signifie que nous devons disposer d'explosés clairs, non pas sur la science génétique elle-même, car la plupart d'entre nous ne les comprendraient pas – c'est l'affaire des chercheurs et des experts – mais sur les problèmes qu'elle pose à l'homme sur lui-même.
- Une deuxième interrogation s'adresse aux responsables politiques. Quels sont ceux qui, parmi eux, accepteront de dire la réponse qu'ils apporteront eux-mêmes à ces questions ? Accepteront-ils d'en faire un thème électoral, au même titre que celui de la sécurité ou de l'emploi ?
- Une troisième interrogation, enfin, concerne ce que nous attendons de la génétique : qu'elle nous aide à comprendre, à guérir et à vivre. Oui, mais à quel prix ? Sans prendre le moindre risque ? Alors elle n'y arrivera pas. Mais, si elle prend des risques, faut-il qu'elle les fasse courir à toute la population ? Oui, évidemment, à condition qu'il s'agisse de risques calculés, raisonnables, dans le cadre de garanties suffisantes que nous devons assumer ensemble, après information, sans désigner de victimes, fussent-elles à l'état fœtal, mais en renonçant à l'utopie désastreuse du risque zéro.
- Ainsi la génétique – et ce n'est pas un hasard – se trouve placée, face au politique, au cœur de notre vie de citoyen, qui exige de nous une prise de conscience. Nous sommes des êtres éthiques. Loin d'avoir peur d'elle, réjouissons-nous que nos sciences les plus décisives pour la connaissance de ce que nous sommes nous affrontent à ce que notre condition d'homme comporte sans doute de plus dangereux, mais également de plus signifiant. Nous conduirons-nous autrement qu'en scientifiques forcenés ou en lièvres terrifiés confiant leur sort à l'immobilisme ou à la témérité des seules décisions politiques ? Libres, aurons-nous le courage de vivre l'aventure morale à laquelle, aujourd'hui, la génétique nous engage ?